

Paris, le 10 janvier 1912

PRÉFECTURE

DE
POLICE

CABINET

2^e BUREAU

Le Préfet de police à Monsieur le Président
du Conseil, Ministre de l'Intérieur,
(Sûreté générale, - 2ème Bureau),

154.963 bis.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, à
toutes fins utiles, copie de la déclaration effectuée, le 10
novembre dernier, dans mes bureaux, par l'association dite :
"Fédération des Amicales d'Institutrices et d'Instituteurs
publics de France et des Colonies", en raison du transfert
de son siège social à Paris, des modifications apportées à
ses statuts et des changements survenus dans son administra-
tion.

Cette association, qui a été déclarée le 20 octo-
bre 1906, à Marseille, en conformité de l'article V de la loi
du 1er juillet 1901, compte 112 associations affiliées.

Ci-joint, également, un exemplaire de ses statuts.

P. le Préfet de police :

Le Directeur du Cabinet,